

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS DE PUBLICITE

préalable à une occupation temporaire du domaine privé de la commune de Balsièges suite à une manifestation d'intérêt spontanée

Date de publication : 05/04/2023

Date limite de manifestation des intérêts : Le 31 mai 2023 à 11 heures

Support de publication :

Site internet de la collectivité

Procédure : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine privé suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

NOM et ADRESSE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

- **Commune de Balsièges**
Village de Balsièges – 94, route de Florac – 48000 BALSIEGES

NOM et ADRESSE de L'ENTITE A CONTACTER

- **Commune de Balsièges**
Village de Balsièges – 94, route de Florac – 48000 BALSIEGES

Procédure concernée : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine privé suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques). La publication de cet avis fait suite à la manifestation spontanée d'entreprises spécialisées dans la construction et l'exploitation de parcs photovoltaïques auprès de la Mairie de Balsièges qui sont intéressées par l'occupation d'une parties des parcelles situées dans le périmètre du Causse de Sauveterre, propriété de la commune de Balsièges, en vue d'y installer un parc photovoltaïque.

Type d'occupation projetée : Installation d'un parc photovoltaïque.

Localisation des parcelles concernées

- **Département** : Lozère (48)
- **Communes** : Balsièges (48000)
- les terrains d'assiette du projet sont situés sur le causse de Sauveterre

Surface d'occupation projetée : selon la rentabilité envisagée

Date d'effet de l'occupation projetée : 2023

Date d'échéance de l'occupation projetée : selon durée de vie du parc

Modalités de récupération du dossier de consultation :

Le présent avis de publicité et le cahier des charges de la consultation sont récupérables auprès de toute entité qui en fait la demande écrite, par voie postale ou de mail auprès de :

Commune de Balsièges

Village de Balsièges – 94, route de Florac – 48000 BALSIEGES

mairie.balsieges@orange.fr

Modalités de présentation des intérêts concurrents :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout porteur d'un projet concurrent pour la mise en œuvre d'une installation d'un parc photovoltaïque sur le Causse de Changefège, intéressé par l'occupation de tout ou partie des parcelles indiquées dans le cahier des charges pour une période n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus peut se manifester par le dépôt d'une proposition jusqu'à la date limite de manifestation des intérêts concurrent en contactant :

Monsieur le Maire Philippe MARTIN,

mairie.balsieges@orange.fr

Ou par courrier à :

Monsieur le Maire

Mairie de Balsièges

Village de Balsièges

94, route de Florac

48000 BALSIEGES

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Issue de la procédure :

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire sera organisée en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques en

vertu du cahier des charges de la consultation. Les candidats seront jugés sur la base du dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
Démonstration de la capacité de l'opérateur à mener à bien le projet, références technologie similaire, statistiques de réussite Appel d'Offres CRE et ancrage territorial.	15 %
Qualité et cohérence technique et économique du projet proposé, qualité technique de l'offre, prise en compte des caractéristiques/contraintes du site, prise en compte des enjeux biodiversité, forestiers, optimisation du raccordement, capacité à s'adapter aux enjeux : fondations, agrivoltaïque, ...	35 %
Logique partenariale avec la commune de Balsièges et la communauté de Communes Cœur de Lozère. Montage administratif et financier, durée du bail et montant du loyer proposé à la commune de Balsièges.	35 %
Adoption d'un mode de déploiement concerté, prise en compte des enjeux de développement durable, Intégration paysagère, Financement participatif et autres mesure d'accompagnement	15 %
TOTAL	100 %
